

Arrêté du Maire DG-N°2025-0421

OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRES D'ACQUISITION DE MATERIELS ET USTENSILES POUR LA CUISINE CENTRALE

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 06 juillet 2021, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN, 1^{ER} adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **Vu** la délibération n° DCM20201218/021 du 18 décembre 2020 relative à la composition de la Commission d'appels d'offres (CAO) et du jury de concours ;
- **Vu** l'avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé aux JOUE/BOAMP le 13/01/2025 (publication JOUE n°OJ S 9/2025 et annonce BOAMP n° 25-3558)
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 17 septembre 2025

DECIDE

Article 1 : D'attribuer l'affaire 2025-006 - Accord-Cadre mono-attributaire d'acquisition de matériels et ustensiles pour la cuisine centrale aux opérateurs économique ci-dessous :

Lot n° 1 – Matériels en inox

STARCO SAS
1, rue Stevenson BP 159
97420 LE PORT

Montant maximum de commande annuel du marché initial et de chaque reconduction est limité à : 152 000,00 € HT
Le marché est reconductible 3 fois.

Lot n° 2 – Ustensiles de cuisine

SARL PROMONET PROMEDICAL PROTELEC
142, chemin Stéphane Rebecca – ZI n°2
97410 SAINT-PIERRE

Montant maximum de commande annuel du marché initial et de chaque reconduction est limité à : 4 000,00 € H.T
Le marché est reconductible 3 fois.

Lot n° 3 – Vaisselles satellites inox

STARCO SAS
1, rue Stevenson BP 159
97420 LE PORT

Montant maximum de commande annuel du marché initial et de chaque reconduction est limité à : 230 000,00 € H.T
Le marché est reconductible 3 fois.

Lot n° 4 – Meubles de rangement

STARCO SAS
1, rue Stevenson BP 159
97420 LE PORT

Montant maximum de commande annuel du marché initial et de chaque reconduction est limité à : 240 000,00 € H.T
Le marché est reconductible 3 fois.

Article 2 Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André, le

Pour le Maire et Par Délégation